



PLAN DE FINANCEMENT

Vu le décret n° 2020-1129 du 14 septembre 2020
en application de l'article L.1111-11 du code général des collectivités territoriales

NATURE DU PROJET :

Création de la piste cyclable Croisette – Palm Beach

Réalisé à partir de 2020 sur 2 exercices

Coût prévisionnel du projet

Dépenses HT : 927 706,28 €

Dépenses TTC : 1 113 247,54 €

Calendrier prévisionnel du projet

Début des travaux : mai 2020

Fin des travaux : février 2021

Intervenants

Bénéficiaire : Ville de CANNES

Financier	Contrat	Base	Taux	Mt. subvention
UNION EUROPEENNE – FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT REGIONAL	ReactEU - Dispositif de relance de l'Union européenne en réponse à la pandémie de COVID-19	927 706,28 €	32,27 %	299 394,40 €
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Contrat régional d'équilibre territorial (C.R.E.T. 2)	700 000,00 €	50,00%	350 000,00 €

Dépenses : 927 706,28 €

Recettes :

Total des demandes	649 394,40 €	soit 70 % du financement
Ville de Cannes	278 311,88 €	soit 30 % d'autofinancement
Emprunt	0,00 €	soit 0 %
Autres	0,00 €	soit 0 %

